



PERMIS DE CONDUIRE B

APPRENDRE LE CODE DE LA ROUTE AVEC L'IEPEPS HUY-WAREMME

40h de cours vous formeront à l'examen théorique du permis de conduire.

- Permis de conduire – Théorie : 40 périodes ;
- Permis de conduire – Pratique des manœuvres : 40 périodes (4 heures par étudiant).

BUTS ET DÉBOUCHÉS DE LA FORMATION

Etre capable de respecter les règles du code de la route, vérifier les conditions techniques de votre véhicule, de savoir effectuer les manœuvres dans un temps imparti et d'assurer la maintenance de base du véhicule.

Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Huy-Waremme

Quai de Compiègne, 4 - 4500 HUY
Tél. 085 27 37 37

✉ pshuy@provincedeliege.be

www.mafuturecole.be

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

DURÉE DES ÉTUDES

Les formations se donnent en journée ou en horaire décalé.

TITRE DÉLIVRÉ

Attestation de réussite des différentes UE.

CONDITIONS D'ADMISSION

- être âgé de 18 ans minimum ;
- Certificat d'études de base (C.E.B) ou test d'admission pour le certificat d'aptitude professionnelle C & D : être titulaire, selon l'arrêté royal du 4 mai 2007, du certificat d'aptitude professionnelle de la catégorie C ou D. Pour la pratique des manœuvres : avoir réussi son permis théorique.

DROIT D'INSCRIPTION

Suivant la réglementation en vigueur proportionnel au nombre de périodes de cours suivies.

Sont exemptés :

- les demandeurs d'emploi indemnisés ;
- les personnes invalides inscrites à l'A.V.I.Q. ;
- les personnes qui bénéficient du revenu minimum d'insertion (CPAS) ;
- les personnes soumises à une obligation imposée par une autorité publique.

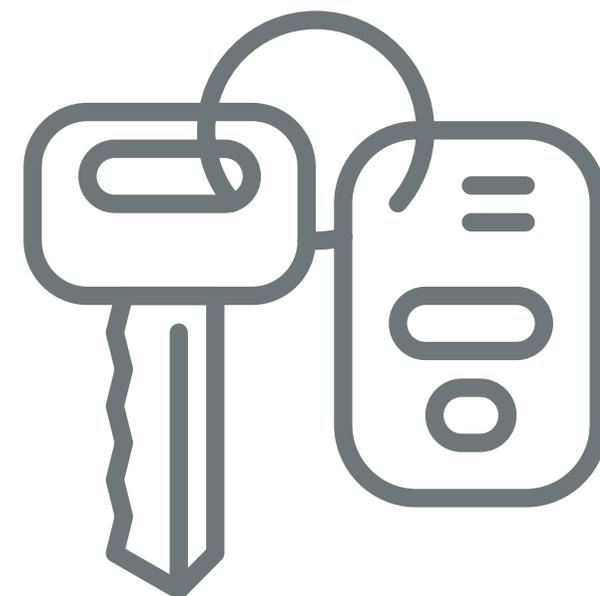


Province
de Liège

Enseignement

Institut Provincial d'Enseignement
de Promotion Sociale de Huy-Waremme

APPRENDRE À CONDUIRE



PRÉPARATION POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE G : « TRACTEURS AGRICOLES »

FINALITÉS DE LA FORMATION

Cette formation vise à rendre capable d'utiliser un tracteur, d'assurer la maintenance de celui-ci et d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques en vue de passer l'examen pour l'obtention du permis de conduire.

DURÉE 142 périodes

- Théorie : sécurité routière : 16 périodes
- Connaissance mécanique et technologie du véhicule : 32 périodes
- Pratique : 94 périodes

Organisé en collaboration avec la Fédération des Jeunes Agriculteurs



BREVET-CARISTE

Cette unité d'enseignement permet à l'étudiant, dans le respect des procédures, des normes de sécurité, du code du bien être au travail, de la protection de l'environnement, des consignes du constructeur et des limites de l'utilisation du chariot élévateur :

- D'acquérir les compétences pratiques nécessaires à la conduite en sécurité et à la manœuvre d'un chariot élévateur, à charge et à vide ;
- De respecter le matériel et les marchandises ;
- De définir les responsabilités liées à la fonction.

TITRE DÉLIVRÉ :

Brevet de Cariste.

CETTE FORMATION EST ORGANISÉE À

La plateforme cariste se situe au CRT d'Abée-Scry.

DURÉE

4 jours sur 7 semaines.

BATELLERIE

NIVEAU SECONDAIRE SUPÉRIEUR

Nous préparons les candidats :

- Matelot en navigation fluviale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Certificat médical relatif à l'aptitude de conducteur en navigation et 2.2.2. C2D ;
- CESI ou réussir le test d'admission.

FINALITÉS DE LA FORMATION

- préparation et passer les examens de matelot en navigation intérieure prévus par la législation fédérale belge (A.M. 6/12/02) ;
- emplois disponibles sur bateaux de tourisme ou de marchandises, navigation en Belgique et dans le bassin du Rhin.

DURÉE

350 périodes (80 périodes de théorie et 270 périodes de pratique).

Le bateau école « Province de Liège » est équipé des derniers moyens techniques de navigation : radar, double téléphonie, pilote automatique, gyroscope, compas électronique, écho-sondeur et navigation GPS.

En collaboration avec Forem Logistique et le FSE



CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE C & D

Depuis le 10 septembre 2008, tous les conducteurs professionnels de véhicules pour lesquels un permis de conduire valable pour les groupes D (catégories D et D+E et sous-catégories D1 et D1+E) ou C (catégories C et C+E et sous-catégories C1 et C1+E) est requis, doivent satisfaire aux exigences d'une aptitude professionnelle de 35 points, conformément à la directive européenne 2003/59/CE transposée en droit belge par l'A.R. du 4 mai 2007 (MB : 10.05.2007).

Pour chaque module suivi, un crédit de 7 points est attribué par le SPF de la Mobilité et des Transports.

L'École Provinciale d'Administration organise, en partenariat avec l'IPEPS de Huy-Waremme, des modules de formation ciblant ces catégories de chauffeurs.

Les modules suivants sont d'ores et déjà accessibles aux détenteurs des permis des groupes C et D :

- Evaluer une situation d'urgence ;
- Importance de l'aptitude physique et mentale – Temps de conduite et temps de repos.

D'autres modules existent :

- Tachygraphe – Application des temps de conduite et temps de repos ;
- Mise à niveau du code de la route et constat d'accident (C et D) ;

BUTS ET DÉBOUCHÉS DE LA FORMATION

L'UE permet à l'étudiant :

- De cerner l'environnement social du transport routier et sa réglementation ;
- D'appliquer la réglementation sur le temps de conduite et de repos ;
- D'actualiser ses connaissances relatives au secteur du transport routier en vue de maintenir la validité de son CAP.

